

	PROCÉDURE GESTION DES DÉCHETS		Référence	PRO-SSE-DEC
			Version	001
			Date de création	01-01-2015
			Date de révision	26-01-2022

OBJET

Cette procédure définit les dispositions prises pour assurer la gestion des déchets.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure est applicable pour l'ensemble des déchets.

CONTENU DE LA PROCÉDURE

Les déchets sur chantier sont, suivants les cas :

- repris par GTM,
- repris et évacués par le client ou le maître d'œuvre.

Dans le cas où les déchets sont repris par le client, les dispositions prévues par le client pour le rassemblement, le tri et l'évacuation des déchets sont à suivre scrupuleusement.

Dans le cas où les déchets sont repris par GTM, les équipes de chantier ramènent les déchets au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et suivant leurs disponibilités.

Les déchets sont stockés dans des containers prévus à cet effet.

La Direction est en charge de contacter les sociétés agréées pour la reprise des déchets lorsque nécessaire.

La liste ci-après reprend les différentes sociétés avec lesquelles GTM travaille pour la gestion de ses déchets.

TYPE DE DÉCHETS	NOM DE LA SOCIÉTÉ TRAITANT LES DÉCHETS
Tous déchets bureau/atelier y compris papiers/cartons	Collecteur agréé
Bouteilles de gaz	Fournisseur agréé

Rédacteur	Approbateur
Brichard Justine	Emmanuel Leman